

DÉCLARATION DE LA CNIL EN TANT QU'AUTORITÉ CHEF DE FILE

1 Organisme déclarant

COORDONNÉES DE L'ORGANISME

N° SIREN

N° SIREN

Cochez cette case si votre organisme ne dispose pas de n° SIREN

Coordonnées du Siège social

N° SIRET

N° SIRET

CODE ÉTABLISSEMENT

Cet établissement ne dispose pas de n° SIRET

Raison sociale (dénomination)

Adresse postale

N° de TVA intracommunautaire

Code postal

Ville

Pays

Le siège social est-il l'établissement principal, situé en France, au sens de l'article 4.16 du RGPD ?

Oui Non

Sinon, veuillez indiquer les coordonnées de cet établissement principal.

N° SIRET

N° SIRET

CODE ÉTABLISSEMENT

Cet établissement ne dispose pas de n° SIRET

Raison sociale (dénomination)

Adresse postale

N° de TVA intracommunautaire

Code postal

Ville

Pays

COORDONNÉES DU RESPONSABLE LÉGAL DE L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Madame Monsieur

Nom

Adresse postale

Prénom

Adresse électronique

Code postal

Ville

Fonction

Pays

DÉCLARATION DE LA CNIL EN TANT QU'AUTORITÉ CHEF DE FILE

DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPO) OU CONTACT CNIL

Avez-vous désigné un DPO ?

Oui Non

Sinon, remplissez les coordonnées ci-dessous.

Madame Monsieur

Nom _____

Adresse postale _____

Prénom _____

Fonction _____

Code postal

Adresse électronique _____

Ville _____

Téléphone +

Pays _____

2 Portée de la déclaration

PÉRIMÈTRE DES TRAITEMENTS TRANSFRONTALIERS CONCERNÉS

Déclaration pour l'ensemble des traitements transfrontaliers de l'organisme.

Déclaration pour une partie seulement des traitements transfrontaliers de l'organisme.

Si une partie seulement des traitements transfrontaliers sont concernés, indiquez le périmètre des traitements concernés par votre déclaration.

Listez les ici les activités de traitements transfrontaliers pour lesquels la CNIL est l'autorité chef de file.
(ex : gestion de la paye, gestion des ressources humaines, gestion du contentieux, relation client, etc.)

DÉCLARATION DE LA CNIL EN TANT QU'AUTORITÉ CHEF DE FILE

3 Données personnelles

LE TÉLÉSERVICE DE DÉCLARATION DE LA CNIL COMME AUTORITÉ CHEF DE FILE EST UN TRAITEMENT DE DONNÉES PERSONNELLES GÉRÉ PAR LA COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTÉS (CNIL).

Objet du traitement de données

Finalités

Le traitement a pour objet **l'identification des responsables de traitement déclarant la CNIL comme autorité chef de file et des points de contact « données personnelles » en leur sein.**

Il permet à la CNIL :

- de gérer les déclarations qui lui sont adressées ;
- de gérer les contacts avec les services désignés par les déclarants ;
- d'élaborer des données d'activité.

Base légale

[Article 6](#) (1) e du règlement général sur la protection des données - RGPD.

Ce traitement de données relève de l'exercice de l'autorité publique dont est investie la CNIL en application du règlement général sur la protection des données et de la loi Informatique et Libertés modifiée.

Données traitées

Catégories de données traitées

- Données d'identification ;
- Coordonnées professionnelles ;
- Vie professionnelle.

Source des données

Ces informations sont recueillies auprès de l'utilisateur du téléservice de déclaration de la CNIL comme autorité chef de file.

Caractère obligatoire du recueil des données

Le service en ligne prévoit (sauf mention contraire) le recueil obligatoire des données qui sont nécessaires au traitement de la déclaration.

Prise de décision automatisée

Le traitement ne prévoit pas de [prise de décision automatisée](#).

Personnes concernées

Le traitement de données concerne :

- les personnes physiques mentionnées dans la déclaration (notamment la personne désignée comme point de contact de la CNIL) ou dans les documents établis dans le cadre d'échanges ultérieurs ;
- les personnels de la CNIL en charge de la gestion des déclarations et des contacts avec les déclarants.

Destinataires des données

Catégories de destinataires

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données :

- les membres et agents de la CNIL autorisés ;
- les autorités de protection des données européennes concernées, dans les conditions prévues par le RGPD (mécanisme de coopération).

Transferts des données hors UE

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

Durée de conservation des données

Les données sont conservées en base active le temps de l'existence de l'organisme auquel la déclaration est rattachée.

Vos droits sur les données vous concernant

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

[> Comprendre vos droits informatique et libertés](#)

Exercer ses droits

Le délégué à la protection des données (DPO) de la CNIL est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur ce traitement.

- Contacter le DPO par voie électronique

[> Contacter le délégué à la protection des données \(DPO\) de la CNIL](#)

- Contacter le DPO par courrier postal

Le délégué à la protection des données
CNIL

3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07

Réclamation (plainte) auprès de la CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez [adresser une réclamation \(plainte\) à la CNIL](#).